



UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE

Siège Social : MAISON DES SPORTS

44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF

Téléphone : 06 60 59 61 66

Mail : contact@usvplongee.fr

Site : www.usvplongee.fr



CLUB N° 07940213

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES

ET DE SPORTS SOUS MARINS

BULLETIN D'ADHESION SAISON 2022 / 2023

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu & n° du département :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession :

☎ Portable : e-mail :

Niveau de plongée actuel : Licence n° :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Adresse :

☎ :

Cotisation USVP – Licence FFESSM : **280,00 €**

Carnet et passeport de plongée ^(facultatif) : 10,00 €

Chèque Virement Total €

Chèque établi à l'ordre de : **USV PLONGEE**

Pour les virements – IBAN : **FR76 1027 8060 6600 0204 4730 185** BIC : **CMCIFR2A**

Nota important : La souscription d'une assurance complémentaire est fortement recommandée pour les sorties en milieu naturel.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare m'engager à le respecter dans sa totalité.

Fait à Villejuif le

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'USVP. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : **Thierry BURDIN** – contact@usvplongee.fr



CLUB N° 07940213
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES
ET DE SPORTS SOUS MARINS

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE
Siège Social : MAISON DES SPORTS
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF
Téléphone : 06 60 59 61 66
Mail : contact@usvplongee.fr
Site : www.usvplongee.fr



Nom :

Prénom :

Fiche d'autorisation d'utilisation de photos

Cette saison, nous serons amenés à réaliser des photographies (pour le site Internet www.usvplongee.fr, ou pour diverses utilisations ou affichages). Ces photographies ou vidéos seront réalisées à l'occasion des sorties, des évènements, des activités du club ou encore des évènements de l'Union Sportive de Villejuif.

Ces photographies font partie intégrante de la vie du club, elles permettent de valoriser nos publications (notamment le site internet de l'USV Plongée), de mettre en avant nos activités et de partager entre nous et avec des internautes la convivialité de notre activité. Les photographies et articles seront en ligne sur nos publications et sur le site internet pour une durée indéterminée.

L'article 9 du Code Civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée. Aussi nous souhaitons recueillir votre autorisation écrite préalable ou celle des responsables légaux en ce qui concerne les personnes mineures.

Aucune photographie reconnaissable ne sera publiée sans autorisation écrite des personnes concernées.

Je soussigné(e) ⁽¹⁾

Autorise l'USV Plongée à utiliser et à diffuser à titre gratuit des photographies me représentant ou représentant ⁽²⁾ réalisées au cours de la saison sportive.

Ces photographies seront susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- **Le site Internet du club,**
- **La page Facebook du club,**
- **Les publications de la ville de Villejuif,**
- **Les flyers et brochures de rentrée.**

Date :

Signature :

⁽¹⁾ Si le signataire n'est pas la personne concernée, préciser sa qualité (père, mère, tuteur, ...)

⁽²⁾ Indiquer le nom de la personne pour laquelle l'autorisation est donnée.



Club N°07940213
Fédération Française d'Études
et de Sports Sous-Marins

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE

Siège Social : MAISON DES SPORTS
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF
Téléphone : 01 46 78 45 45
Plongee.usv@orange.fr



Nom :

Prénom :

Passage des différents brevets FFESSM

Niveau de plongée actuel :

Niveau préparé cette saison :

Souhaitez-vous passer l'examen cette année :

Pour les plongeurs préparant le Niveau 2 ou le Niveau 3, indiquer le nombre de plongées effectuées :

Rappel :

- Pour les niveaux 2 : **15 plongées devront être validées avant l'inscription.**
- Pour les niveaux 3 : **50 plongées, dont 10 dans la zone des 40m, devront être validées avant l'inscription.**

Désirez-vous passer le RIFAP :

Désirez-vous passer le NITROX Base :

Désirez-vous passer le NITROX Confirmé :

Désirez-vous passer le Bio N1 :

Désirez-vous passer un autre brevet de la FFESSM :



UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE

Siège Social : MAISON DES SPORTS

44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF

Téléphone : 06 60 59 61 66

Mail : contact@usvplongee.fr

Site : www.usvplongee.fr



CLUB N° 07940213

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES

ET DE SPORTS SOUS MARINS

PIECES A JOINDRE AU BULLETIN

- Pour les nouveaux adhérents : **2 photos** d'identité récentes avec indication du nom au dos.
- **Un certificat médical** type FFESSM établi par un médecin généraliste, fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport.
Nota : Pour les candidats au niveau 4, initiateur ou MF1, le certificat médical devra obligatoirement être établi par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport.
- **Règlement de l'adhésion** (USV Plongée, FFESSM + Carnet et Passeport) par Carte bancaire, Virement ou Chèque établi à l'ordre de "**USV Plongée**".
- **Attestation d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique de la plongée sous-marine.**
La licence comprend une assurance Responsabilité Civile, aussi, tout licencié est assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels dont il serait responsable vis à vis d'autrui, dans le cadre de la pratique des activités fédérales, dans le monde entier.
Mais cette assurance ne couvre pas le licencié pour ses propres dommages corporels comme par exemple les frais de caisson qui s'élèvent rapidement à plus de 10 000 euros pour un accident bénin de décompression.
Il est donc fortement recommandé aux adhérents de souscrire une assurance complémentaire pour la pratique de la plongée sous-marine et de justifier de cette souscription par une attestation d'assurance avant une sortie en milieu naturel.
Pour information, en cas d'accident, les dommages corporels, matériels et/ou immatériels des adhérents ne seront en aucun cas pris en charge par le Club.
- **Autorisation Parentale** pour les adhérents mineurs complétée et signée par le ou les responsables légaux du mineur.

Très important

Afin de faciliter le travail du secrétariat, aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Délai de retour des dossiers : **3 semaines maximum après le premier entraînement.**

Passé ce délai, **l'accès au bassin sera interdit** pour des raisons évidentes d'assurances.